

CNHS - Hockey Subaquatique

Samedi 28/09/2024 – 9h30 à 19h30

Dimanche 29/09/2024 – 9h00 à 12h00

Clichy et Visio conférence



**HOCKEY
SUBAQUATIQUE**

1. Accueil des participants

HdF : Philippe Van Rechem (représenté par Laurent Dumont en visio)- 79 voix

BPL : Carole Gillet- 156 voix

Grand Est : Célié Veuillet (représentée par Guillaume Dervin) - 94 voix

AURA : Yoann Castella (visio) - 147 voix

NA : Flavie Rihouet (visio) - 111 voix

OPM : Laurent Beigbeder (visio) - 119 voix

PACA : Alexandre Moutin (représenté par Guy Occhipinti en visio)- 177 voix

GUA : Gilles Renaison () - 25 voix

IDF : Guillaume Laurency (représenté par Gilbert Ciulla) – 241 voix

Autres présents :

Dominique Ruaux, Président

Rémy Gillet, Secrétaire

Hélène Fauqueux, Chargée des finances

Julie Vincent (visio), CNA

Sébastien Dotte (visio), CNA et référent CMAS

Jean Gatignol, CNA

Thierry Tirard (Visio), CNC

Karine Frisse, CNI

Lionel Dumeau, CNI et Mission Internationale

Laurent Prades, Equipes de France

Points divers à traiter :

- Révision des catégories d'âges jeunes
- Joueurs isolés
- Dérogation Montpellier
- Corse, Reims et autres potentiels
- Norme CE
- EF2

2. CNHS et FFESSM

2.1. Approbation des derniers CR CNHS

2.2. Retour sur les derniers Comités Directeurs

Réunion des commissions sportives les 14 et 15 septembre.

- Travail sur le CACI

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

**PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire),
toute activité scaphandre
APNÉE en milieu naturel ou en fosse**

↓

ADULTES ET MINEURS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

**NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE,
HOCKEY, TIR sur CIBLE, APNÉE en PISCINE**

↓

**ADULTES
MINEURS**

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI non exigible, seule une réponse négative au questionnaire de santé est demandée annuellement : <https://medical.ffessm.fr>

DISPOSITIF 1 AN CACI PAR TOUT MÉDECIN

Le médecin dispose d'un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical).
Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM

medical.ffessm.fr

Obligation de faire appel à un médecin Fédéral, ou un médecin titulaire d'un DU ou DIU de médecine subaquatique, ou un médecin du sport pour :
La pratique du TRIMIX Hypoxique | La pratique de l'Apnée en eau libre en vue de la compétition | Reprise après accident de plongée

Handisub® : > Baptême (sans licence) sur un fond inférieur à 2 mètres, pas de CACI, si pas de réponse positive au questionnaire. [Questionnaire : cliquez ici](#)

- > CACI établi par tout médecin pour un PESH atteint de troubles neuro développementaux et psychiques.
- > Pour un PESH atteint de troubles physiques ou sensoriels :
 - le premier CACI devra être établi par un médecin fédéral, ou DU ou DIU de médecine subaquatique ou médecine physique et de réadaptation, ou médecin du sport
 - les renouvellements pourront être établis par tout médecin.

Sportif sélectionné en équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS :

- > Médecin du sport (liste d'examens imposés annexés au règlement médical).

Pour le surclassement en compétition :

- > En cas de surclassement simple, le CACI peut être établi par tout médecin.
- > En cas de surclassement double, le CACI doit être établi par un médecin du sport, ou titulaire d'un DU ou DIU de médecine subaquatique.

RAPPEL
Sans licence ni CACI : Baptême, PE12, Pass Découverte, Pass Apnée, Plongeur de bronze, 1^{ère} étoile de mer.
Licence sans CACI : La délivrance d'une licence aidant-accompagnant n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.
En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de la plongée, la validité de ce certificat est suspendue.



- Honorabilité : il faut créer un module de formation qui traite de l'honorabilité dans les cursus de formation initiateur, MEF1 et MEF2. Une sensibilisation a déjà été faite au niveau des coaches équipe de France.
- Il ne pourra y avoir qu'un seul championnat du monde organisé par la FFESSM par an. Besoin de demander une déclaration d'intention de la part du CDN (le week end prochain) pour pouvoir se lancer dans une demande de piscine pour 2027. La CMA impose une réponse pour le 01/11.
- RSO : chaque commission doit remettre son document d'application

2.3. Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

Théophile Gautier qui s'était porté volontaire pour la CNHS l'an dernier nous a informé qu'il n'a pas pu avancer comme il le souhaitait et qu'il n'a plus le temps qu'il voudrait pour s'y consacrer. Il faut donc trouver à nouveau un référent RSO pour le hockey subaquatique.

Un document de travail a été initialisé entre Rémy et Théophile. C'est une base qu'il faut approfondir et partager la réflexion avec le CNC car les axes sont principalement liés aux organisations des compétitions nationales. (voir annexes)

Fournir le document de travail

Fournir les documents d'entrée de la FFESSM
Trouver un référent

2.4. Organisation des élections

Informations extraites du PV CDN de juin

Les nouveaux statuts de la FFESSM prévoient un vote électronique pour toutes les résolutions de toutes les AG (élections présidents CN comprises)

Il n'y a donc pas d'élections présentielle à gérer au moment de l'AG

Voici l'extrait du pv

(RI art V 1-3) :

Cette élection peut avoir lieu en amont de l'AG nationale, sous forme de vote postal ou électronique, respectant les règles de ce vote telles que définies dans ce RI. Elle peut également avoir lieu en présentiel par vote à bulletin secret, au plus tard pendant l'AG nationale.

Tout licencié est éligible à la présidence d'une commission.

Les candidatures doivent impérativement parvenir au siège national vingt (20) jours francs au moins avant l'ouverture de l'Assemblée Générale ; Il appartient aux candidats de s'assurer, dans les délais, de la réception de leur candidature par le siège national. Quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale, le Siège national fera paraître, sur le site internet fédéral, la liste des candidats à l'ensemble des commissions nationales.

Rétroplanning :

- AG 7 décembre 2024
- Vote électronique du 1e au 3 décembre inclus
- Fin des candidatures : 15 novembre
- Publication des candidatures : 20 novembre

Électeurs :

Présidents de commissions régionales nouvelle olympiade avec pouvoir votatif pondéré au nombre de licences de leur comité.

Les formulaires de candidatures seront mis en ligne dans les jours à venir sur

<https://ffessm.fr/evenements/assemblee-generale-ordinaire-saison-2024>

3. Equipes de France et international

3.1. Présentation du bilan de l'asso jeunes

Voir la présentation en annexe.

Retour d'expérience à Pessac : faire une soirée de remerciement aux sponsors

3.2. Informations CMAS

Voir dashboard CMAS

Chaque collège se réunit tous les 3 mois + communication sur groupes whatsapp.

Grosse dynamique de développement et de groupes de travail.

Le directeur d'un collège a un réel pouvoir effectif, il est donc difficile de faire du lobbying si on n'est pas présent au collège. Les réunions de synthèses sont donc en information descendantes, il faut donc être présent dans les collèges pour marquer sa présence et influencer au niveau mondial.

Les collèges arrivent à l'aboutissement de la définition des standards pour les entraîneurs et les arbitres.

Risque de perte d'autonomie sur la nomination des arbitres internationaux.

Il reste un flou sur l'organisation de championnats de zone (2 ou 3 zones).

3.3. Bilan des mondiaux 2024

Voir Annexes.

3.4. Bilan du manager des Equipes de France

Voir Annexes.

Il est demandé aux régions et aux clubs d'avoir un interlocuteur privilégié pour le suivi des athlètes en relai des coaches des équipes de France, principalement pour les équipes jeunes.

Il existe un plan fédéral de prévention contre le dopage : pour les SHN, il y a une formation obligatoire à suivre en ligne. Il faudra dans un terme proche, il faudra décliner aussi la prévention au niveau régional.

3.5. Prochains championnats internationaux

Dordrecht du 18 au 23 août 2025

Frais d'inscription de 4500 € par équipe en prévision : très cher mais pas encore préparé.

Championnats du monde jeunes 2026 : probablement Québec.

3.6. Organisation d'une compétition Internationale en France

La Colombie se porte candidate pour 2027.

Tristan Raynart aimerait bien que la France soit candidate : il faut répondre rapidement sur notre déclaration d'intention et un overview afin de présenter ça le 23/11 à la CMAS.

4. Collège National des Commissaires (CNC)

4.1. Bilan du dernier CNC

Le statut de commissaire existe dans la base fédérale comme brevet. Cependant, la base n'est pas à jour avec les nouveaux commissaires → voir l'action pour nommer les commissaires dans la base fédérale.

Proposition à la CNHS : possibilité de nommer des commissaires ayant validé la théorie de l'AN2 uniquement

Un commissaire de compétition peut valoir pour un quota d'AN2 dans la fiche d'encadrement club pour la saison, dans la limite d'1 seul commissaire n'ayant que la théorie de l'AN2.

Abstention : IDF
Voté à la majorité

Le matériel de compétition (murs) est vieillissant et devient dangereux. Il est nécessaire de trouver une autre solution rapidement et voir son financement.

Rappel de la disposition de la CNHS sur la location de matériel (depuis septembre 2013) et révision du barème :

Pour tout achat de matériel nécessaire à l'organisation de championnats nationaux sur la base de un terrain. Ces montants sont facturables lors de chaque utilisation du matériel au cours d'une compétition nationale. Il est nécessaire de conserver la facture originale pour justifier de l'investissement en région/club.

- 1) 50.00€ de remboursé pour la mise à disposition d'un multi top
- 2) 100.00€ de remboursé pour la mise à disposition d'un signal sonore type Américaine (plusieurs sons)
- 3) 100.00€ de remboursé pour la mise à disposition d'un jeu de buts
- 4) 150.00€ de remboursé pour la mise à disposition d'une ligne de touche rigide

Voté à l'unanimité

Récompenses lors des compétitions jeunes et juniors : la proposition pour les prochaines compétitions est la suivante

- Médailles : fournies par la CNHS (or, argent et bronze)
- Trophée : remis en jeu tous les ans, à concevoir, financé et fourni initialement par la CNHS

Le titre de meilleur butteur de la compétition peut être cité, mais ne donne pas lieu à une remise de prix par la CNHS.

Le CNC lance un appel à candidature.

La fiche d'encadrement est maintenant sous la forme d'un formulaire en ligne à remplir.

En catégorie master sera testé le terrain avec une diagonale au niveau des coins.

Logiciel développé pour contrôle des licences de l'année N

Eric va partager son fichier pour que les commissaires puissent le tester.

Des tests seront réalisés sur un ou plusieurs championnats (masters ? jeunes ?)

Un groupe « recherche piscine » sous la responsabilité de Thierry Tirard a vu le jour afin de simplifier les recherches de piscine pour les championnats. Un annuaire des piscines est en cours d'établissement.

4.2. Point sur la réglementation pour la saison 2024/2025

Pour vote CNHS : conformément aux décisions CMAS (commission hockey), alignement des catégories sur des dates 01/01 >> 31/12 (et non plus 01/10 >> 30/09) et changement d'appellation U10/U12/U14/U16/U18

Application à partir de la saison 2025/2026

Voté à l'unanimité

A présenter en CDN.

Suppression des bi clubs en D1F : Proposition de suppression de l'article 2.4.1 à partir de la saison 2026/2027

2.4.1 Les équipes bi clubs de la même région sont autorisées.

Contre : GUA, NA, BPL, EST, IDF, HDF, PACA, --> 883 voix

Abstention : OPM, AURA, --> 266 voix

Rejeté à la majorité

Les régions n'ayant pas eu de justification de cette proposition ne voient pas l'intérêt de cette suppression.

Gestion des réclamations : Proposition de modification du 4.2.4 et création d'un 4.2.5

Voir CR du CNC

Contre : EST, HDF, --> 173 voix

Abstention : GUA, NA, BPL, IDF, PACA, AURA, --> 857 voix

Pour : OPM, --> 119 voix

Rejeté à la majorité

Validation et intégration des mesures votées par la CNHS lors de la réunion du 04 décembre 2023 :

Modification de l'article 3.7.3 → avec une date de remise au 15/12

Suppression de l'article 3.7.7 (possibilité de passage à 16 équipes)

Article 3.8 : la mention « L'article 3.7.7 s'applique sauf pour les benjamins. » est à supprimer

Abstention : GUA, --> 25 voix

Voté à la majorité

Modification des pénaltys chez les benjamins : Proposition d'ajout d'un article 3.8.5

« Dans la catégorie benjamins, tout tir de pénalité sera automatiquement converti en but de pénalité. »

Vu dans le § CNA, à mettre en disposition saisonnière pour test sur 2024/2025

Modification de l'article 2.3.1

Voté à l'unanimité

Nombre de joueurs étrangers autorisés : Proposition de modification de l'article 2.6.7

Contre : --> 0 voix

Abstention : GUA, BPL, EST, IDF, HDF, PACA, AURA, --> 919 voix

Pour : NA, OPM, --> 230 voix

Voté à la majorité

Proposition de Suppression de l'article 3.6.1 (doublon avec 3.6.3)

Voté à l'unanimité

Proposition de Modification de l'appellation 3.3 : 4ème division masculine (D4M)

Devient 3.3 : 4ème division mixte (D4M)

Voté à l'unanimité

Modification de l'article 1.1.6.1

1.1.6.1 La barrière doit avoir une hauteur minimum de 300 mm.

Devient

Fr 1.1.6.1 Tout élément rigide rajouté constitue une barrière et est exclu de la zone de jeu

Voté à l'unanimité

4.3. Quotas des régions pour la saison 2024/2025

Voir annexe.

4.4. Autres votes

Tous les votes ont été traités dans le §4.2.

5. Calendrier national

5.1. Compétitions (2024/2025)

Intitulé	Date	Lieu	Commissaire
Manche 1 D1M et D1F	9 & 10/11/2024	Sarcelles	Gazi
D1M Manche 2 et D2F	15 & 16/03/2025	Clermont Ferrand ? Montluçon ?	Stéphane + Laurent C
Manche 3 D1M et D1F	6 au 8/06/2025 ou 07 au 09	Montluçon	Thierry
D2M & D4M	24 & 25/05/2025	La Rochelle ?	Laurent D
D3F & D3M	21 & 22/06/2025	Hyères ?	Guillaume
Juniors/Minimes	5 & 6/04/2025	Mulhouse ?	Pascal
Benjamins/Cadets	17 & 18/05/2025	Pontoise (demande en cours)	Cécile
Masters	29 & 30/03/2025	Le Puy en Velay	Eric
Coupe promotionnelle jeunes	14 & 15/06/2025	En attente	Jean

Proposition de contractualiser la réservation de la piscine de Montluçon sur 4 ans, pour 2 week-end par an (manche 3 + un autre double championnat).

More Sport sera présent sur la manche 3, les minimes/juniors et benjamins/cadets.

5.2. Formations et examens

5.3. Stages équipes de France.

5.4. Réunions Collèges.

6. Collège National des Arbitres (CNA)

6.1. Gestion des Arbitres

Saison 2023/2024 :

134 AN2 dans la base en début de saison, dont 9 inactifs qui ne se sont pas réactivés. 1 réactivation prévue en novembre

108 AN2 ont fait au moins 1 championnat.

Les besoins : 144 quotas. Les championnats Masters et coups promotionnels n'ont pas été pourvus, donc on descend à 126.

L'année a été plus régulière sur l'affectation des quotas : il y a eu globalement une bonne répartition, pas de gros déficit constaté (au max 2 à 3 quotas non pourvus par championnat).

Il n'y avait que 15 arbitres sur la manche 3 dont 1 des commissaires.

Il faut compter en plus les besoins des stages France.

94 AN2 ne font qu'un seul vœu : 88%.

10 AN2 font 2 quotas hors stage France, 4 AN2 font 3 ou 4 quotas.

Gros investissement des jeunes diplômés de l'année précédente, sur les appels à volontaires : à souligner, merci à eux.

La communication sur le risque de passer inactif l'an passé a bien fonctionné, ils se sont inscrits sur des compétitions et donc ne sont pas passés inactifs → pas de projection sur une baisse potentielle l'an prochain.

6.2. Formation

L'année dernière il y avait 13 candidats dont trois de la saison passée. 7 ont passé l'examen et 3 l'ont obtenue. Pour cette saison 2 candidats ne veulent plus le passer 4 n'ont pas répondu au mail de début de saison et 1 souhaite passer l'examen sur la manche 1 comme prévu l'année dernière. Pour l'instant 1 seul nouvel inscrit. L'adresse mail de la formation n'était pas à jour sur le site de la cnhs jusqu'à la semaine dernière, c'est maintenant à jour : Cna.formation.an2@gmail.com

Il y a un objectif de diversifier le nombre de formateurs.

6.3. Point sur les règles de jeu pour la saison 2024/2025

Disposition saisonnière : Attribution automatique d'un but de pénalité en lieu et place d'un pénalty dans la catégorie benjamins, applicable en régional et national, avec un retour d'expérience à remonter en fin de saison par le CNC pour les compétitions nationales.

Voté à l'unanimité

Utiliser la réunion des capitaines pour rappeler la déontologie du respect de l'arbitre (joueurs, coach, ...).

6.4. Préparation saison 2024/2025

La liste des AN2 inactifs ou en passe de l'être va être communiquée.

Cette saison, les AN2 seront équipés d'un équipement extérieur (polo + short).

6.5. Informations Internationales

Les 3 AN3 sont revenus de Kuala Lumpur avec 3 étoiles.

Alex Fuster et Christophe Forlay arrêtent leur engagement à l'international.

7. Collège National des Instructeurs (CNI)

7.1. Bilan des formations 2023/2024

Voir CR du CNI.

7.2. Préparation saison 2024/2025

Voir CR du CNI.

7.3. Séminaire entraîneurs.

7.4. Travaux en cours sur le fonctionnement du CNI

Refonte des formations et diplômes : voir annexe

Sont à ajouter dans le contenu présenté pour l'initiateur :

- La prérogative de directeur de bassin
- Un module de formation sur l'honorabilité

Après validation par les régions, le module de formation initiateur sera finalisé avec la création d'un support de formation et un guide d'accompagnement pour tous les moniteurs.

Voté à l'unanimité

Après la stabilisation de l'initiateurs, les travaux continueront sur le MEF1 et le MEF2.

8. Collège National des Médecins (CNM)

8.1. Bilan du CNM

8.2. Missions en cours

9. Budget

9.1. Bilan du budget 2023/2024

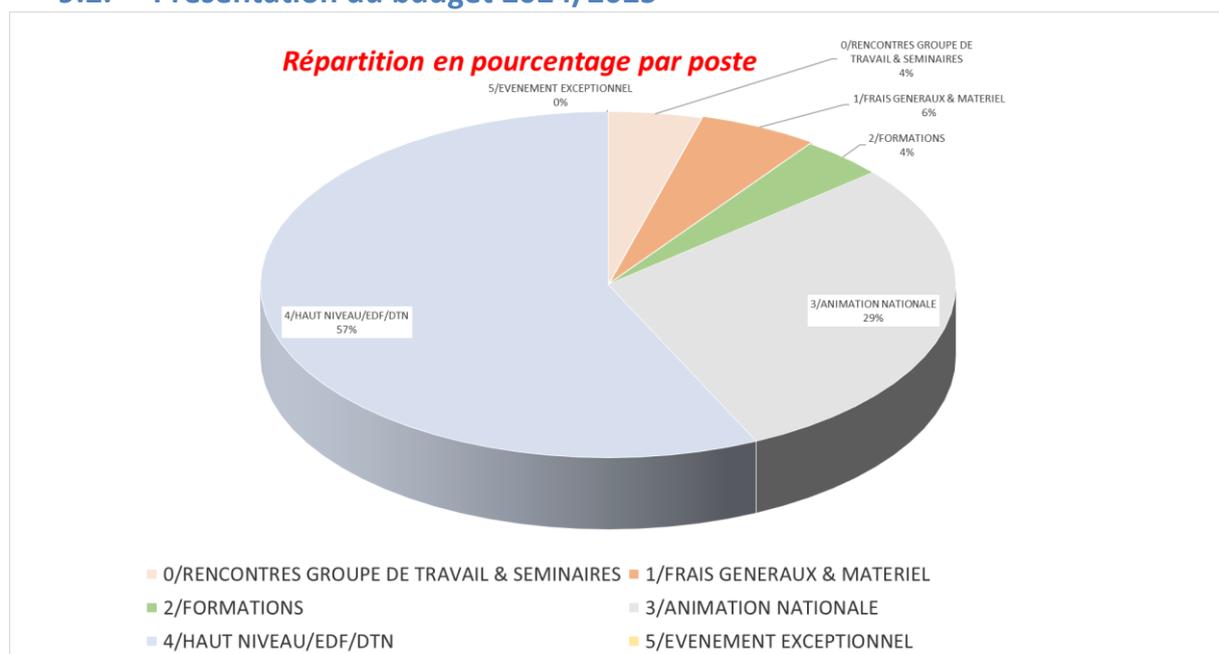
Le budget total de 182 k€ a été consommé à hauteur de 156 k€.

Le budget équipe de France n'est au final qu'en léger dépassement de 1,5 k€, mais avait bénéficié d'un complément de budget de 15 k€ après avoir eu connaissance du lieux de la compétition (Kuala Lumpur).

Le budget compétitions nationale a très peu été consommé.

Un investissement sur des haut-parleurs sous-marins américains pour la confection de sirènes d'arbitrages a été passé.

9.2. Présentation du budget 2024/2025



Budget Total : 173 k€

Nouvelle organisation des remboursements : dématérialisation, mis à jour des formulaires. Les informations détaillées sont mises en ligne sur le site de la CNHS

<https://hockeysub.ffesm.fr/documents-a-telecharger>

10. Tour des Régions

10.1. Faits marquants et perspectives

Possibilités de création de nouveaux clubs :

- Corse, Reims et autres potentiels

Corse : un ancien joueur du Chesnay a une possibilité de démarrer une activité hockeysub mais nécessite un peu d'aide au financement de matériel. **Un appel aux régions est lancé pour récupérer du matériel d'occasion (crosses, palet, bonnets) afin d'aider le club à démarrer**

Oyonnax : démarrage d'une activité de hockey par un maître-nageur, avec l'aide du club d'Annemasse.

Aurillac : un potentiel de démarrage d'activité

Pays Basque : des initiatives à suivre avec 3 joueurs présents sur place.

Concarneau : ouverture du club pour la première saison

IdF : beaucoup d'initiations par Eric Bonhomme dans les villes d'IdF. A voir ce qui va permettre de déboucher sur des ouvertures de club.

Est : un germe de reprise d'activité avec un joueur qui est actuellement inscrit à Epernay. A suivre et à accompagner (besoin d'encadrement).

Guadeloupe : il y a une subvention du comité Guadeloupe pour lancer l'activité hockey. 2 initiateurs ont été formés. Il y a une difficulté de présence de joueur expérimenté pour faire monter en compétence les joueurs. Créneau piscine 2h 1 semaine sur 2. Une 10aine de débutants.

11. Communication / Développement

11.1. Ecoles de Hockeysub

Voir CNI

11.1. Point divers : norme CE

La question a été posée par un club de NA sur le fait que le matériel de sécurité hockeysub n'est pas normé CE, ce qui pourrait poser des problèmes règlementaires en cas d'accident.

A ce jour, il n'y a pas de norme applicable/appliquée sur les matériels...